



Conseil d'administration du 16 mai 2019

Délibération n° 2019/20

Objet : Approbation des nouvelles modalités opérationnelles 2019 de mise en œuvre des conventions de réserves foncières

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R321-10,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée,

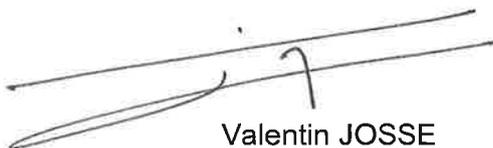
Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015 et n°2018/21 en date du 24/05/2018,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- approuve les nouvelles modalités encadrant les conditions d'intervention de l'EPF de la Vendée en constitution de réserves foncières, joint en annexe à la présente délibération.
- mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de ce nouveau dispositif.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée
D. CHAJ

17 MAI 2019

COURRIER ARRIVÉ